



ENQUETE SUR LES SOLIDARITES FAMILIALES

INTRODUCTION

Une étude américaine considère que les liens entre frères et sœurs , plutôt affectifs et égalitaires, représentent l'avenir alors que les liens de filiation renverraient à une organisation familiale plus archaïque.

En France, une enquête réalisée par l'INSEE à partir d'un échantillon de 6 000 ménages (cf. n°41.2 de la revue française de sociologie et le Monde du 17.03.2001) arrive à des conclusions sensiblement différentes à savoir qu'on fréquente moins ses frères et sœurs que ses parents.

L'étude réalisée par l'URAF auprès de plus de 400 familles d'Auvergne essaie sur des bases plus modestes d'aller plus loin pour évaluer au-delà des liens familiaux, les solidarités qui se développent au sein des familles sous forme de services ou d'aides financières.

Au-delà du constat, cette étude s'est attachée à discerner ce que les familles estiment être de leur initiative ou du ressort de l'Etat et/ou des collectivités locales. Il s'agit là sans doute de l'apport original de cette étude dont certains résultats ne suivent pas forcément le chemin des idées reçues.

Il convient par ailleurs de moduler ces résultats par la représentation (très variable) de la solidarité que s'en font les familles. En effet, malgré un avertissement qui figure en préambule à ce questionnaire, il semble que certaines obligations alimentaires telles que définies par la jurisprudence récente sont parfois considérées par les familles comme étant de la solidarité.

1. Présentation de l'échantillon

Après retour, l'échantillon est composé de 413 questionnaires exploitables. Il est présenté à partir des éléments suivants : l'origine départementale, le type de famille, la catégorie socio-professionnelle, la zone de résidence, le nombre d'enfants.

1.1. Répartition de l'échantillon

1.1.1. Par département

| | Nombre | Pourcentage |
|--------------|--------|-------------|
| ALLIER | 71 | 17,2% |
| CANTAL | 119 | 28,8 % |
| HAUTE-LOIRE | 133 | 32,2 % |
| PUY-DE -DOME | 90 | 21,8 % |
| TOTAL | 413 | 100 % |

1.1.2. par type de famille

| | Monoparentale | Couple n'ayant jamais eu d'enfants | Couple avec enfant | TOTAL |
|----------------------|---------------|------------------------------------|--------------------|-------|
| Nombre de répondants | 37 | 33 | 343 | 413 |
| Pourcentage | 9 % | 8 % | 83 % | 100 % |
| Panel INSEE | 7 % | 39 % | 54 % | 100 % |

1.1.3. par catégorie socio-professionnelle

| | Agriculteurs | Artisans Commerçants | Cadres | Ouvriers Employés | Retraités | Divers Inactifs | TOTAL |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------|---------------|----------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Nombre de répondants | 40 | 39 | 90 | 163 | 67 | 14 | 413 |
| Pourcentage | 9,7 % | 9,4 % | 21,8 % | 39,5 % | 16,2 % | 3,4 % | 100 % |
| <i>Panel INSEE</i> | <i>5,8 %</i> | <i>8,2 %</i> | <i>18 %</i> | <i>34,1 %</i> | <i>31,2 %</i> | <i>2,7 %</i> | <i>100 %</i> |

1.1.4. par nombre d'enfant(s) de moins de 24 ans

| | 0 | 1 | 2 | 3 et + | TOTAL |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Nombre de répondants | 113 | 113 | 116 | 71 | 413 |
| Pourcentage | 27,4 % | 27,4 % | 28 % | 17,2 % | 100 % |
| <i>Panel INSEE</i> | <i>46,2 %</i> | <i>23,1 %</i> | <i>21,2 %</i> | <i>9,6 %</i> | <i>100 %</i> |

1.1.5. Répartition par zone de résidence

| | Urbaine | Péri-urbaine | Rurale | TOTAL |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Nombre de répondants | 147 | 61 | 205 | 413 |
| Pourcentage | 35,6 % | 14,8 % | 49,6 % | 100 % |
| <i>Panel INSEE</i> | <i>39,3 %</i> | <i>14,3 %</i> | <i>49,4 %</i> | <i>100 %</i> |

1.2. Validité des résultats

Compte tenu des réponses obtenues dans chaque département, l'exploitation départementale des résultats ne semble pas pertinente. L'analyse s'est donc orientée sur l'échantillon régional portant sur 413 réponses.

Comparativement au panel établi avec l'INSEE représentatif de la population d'Auvergne, il convient de noter les quelques observations suivantes concernant l'échantillon exploité :

- La répartition par zone de résidence est en parfaite adéquation avec le Panel INSEE ; (voir tableau 1.1.5.)
- Au niveau du type de famille (voir tableau 1.1.2), les couples avec enfant(s) sont sur-représentés et les couples n'ayant pas eu d'enfant sont sous-représentés ce qui entraîne *de facto* une sous représentation des familles sans enfants (voir tableau 1.1.4.)
- les catégories socio-professionnelles ne présentent pas de distorsions notoires, hormis les retraités (voir tableau 1.1.3.)

Malgré les quelques distorsions, cet échantillon permet de mieux représenter les Familles avec enfants ce qui semble pertinent pour étudier les solidarités familiales. On peut donc conclure à la validation régionale des résultats obtenus.

2 Résultats

2.1. Analyse globale des réponses

Les personnes interrogées sont plus nombreuses à déclarer apporter de la solidarité (297) que d'en recevoir (208) ; cela tient peut-être au fait que cette attitude est plus valorisante, mais surtout au fait que, étant donné les caractéristiques de l'échantillon, il y a un âge et une situation familiale où l'on est davantage en position de donner que de recevoir

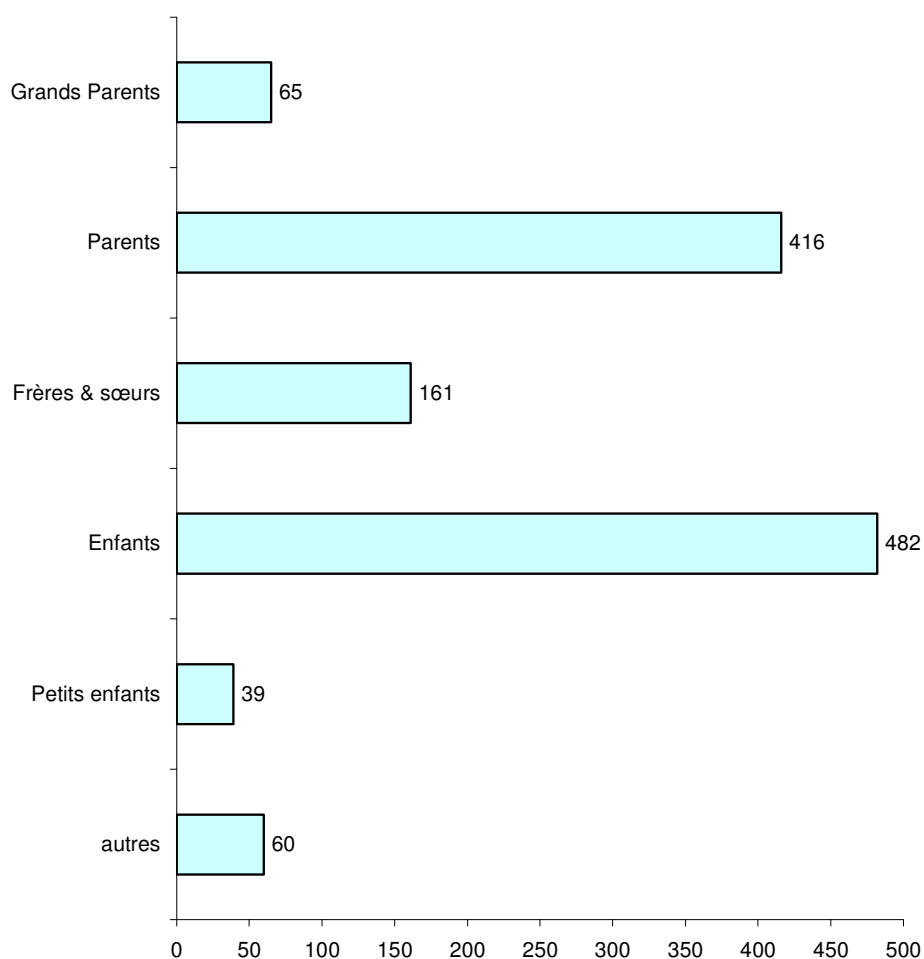
| | Solidarités..... | | | | TOTAL |
|--------------------|------------------|-------------------|----------|----------------------|-------|
| | Reçue | Reçue et Apportée | Apportée | Ni Reçue Ni Apportée | |
| Nombre de réponses | 29 | 179 | 118 | 87 | 413 |
| Pourcentage | 7 % | 43 % | 29 % | 21 % | 100 % |

Une analyse plus fine (tris croisés) nous permet de compléter nos commentaires.

- 50 % des familles déclarent recevoir de la solidarité.**
 Les familles avec enfants et les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses à recevoir de la solidarité que les familles sans enfants. Plus le nombre d'enfants augmente, plus la solidarité reçue augmente.
- 72 % des familles déclarent apporter de la solidarité.**
 L'augmentation du nombre d'enfants réduit la capacité des familles à apporter de la solidarité.
 C'est au niveau des familles avec enfants que l'on trouve la plus grande proportion des familles apportant de la solidarité.
 Cette proportion diminue pour les familles monoparentales mais aussi pour les couples sans enfants qui - du coup - apparaissent comme isolés, moins concernés par les solidarités familiales.
- 43 % des familles interrogées reçoivent et apportent simultanément de la solidarité**
 L'analyse détaillée des formes de solidarité reçues et apportées permet ci-après de mieux appréhender cette situation.
- 21 % des familles ayant répondu ne reçoivent ni n'apportent de la solidarité,**
 Ce qui peut tenir à la situation familiale (famille isolée) mais également à la durée réduite d'observation (12 mois).

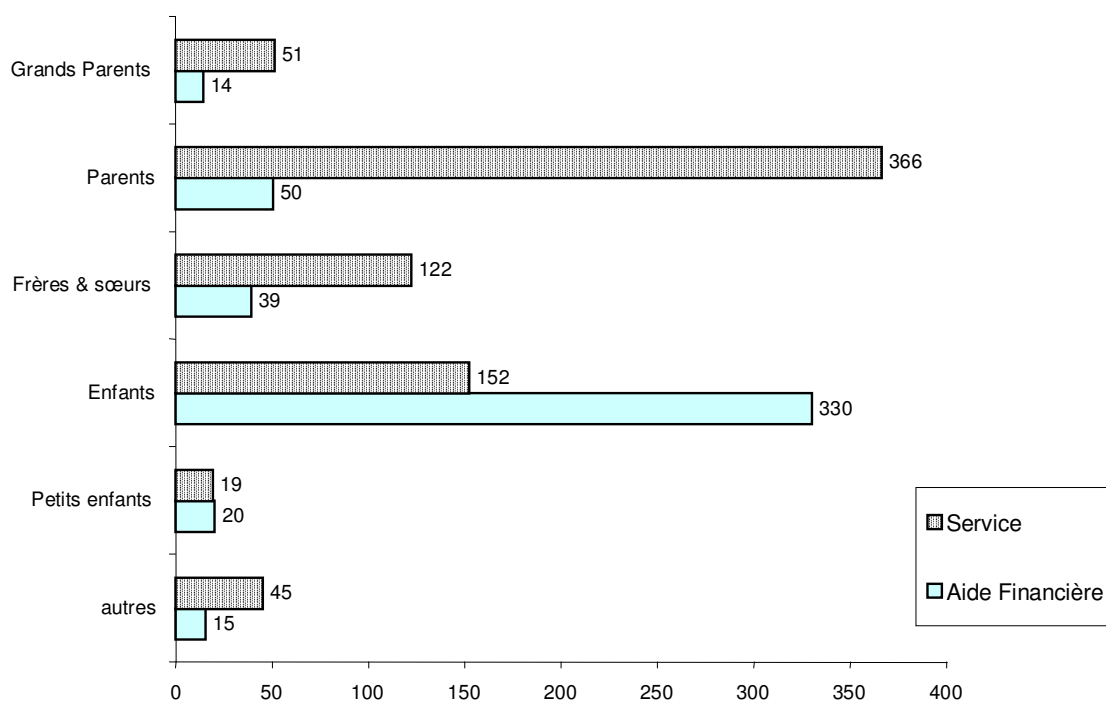
2.2. Les Solidarités Apportées

2.2.1. La Solidarité dans quel sens ? A qui donne-t-on ?



- Au sein de la famille, la Solidarité s'exerce d'abord dans le sens « vertical » en lien direct les enfants (482 citations) et les parents (416 citations).
- Les frères et sœurs n'arrivent qu'en 3^o position avec 161 citations.
- A l'inverse les Grands-parents, Petits-enfants et autres membres de la famille sont quasiment exclus ou pour le moins peu présents dans la manifestation des solidarités familiales.
- On voit donc apparaître, semble-t-il, une génération qui apporte en même temps de la solidarité aux parents et aux enfants. Les éléments disponibles ne nous ont pas permis de situer cette génération en termes d'âges

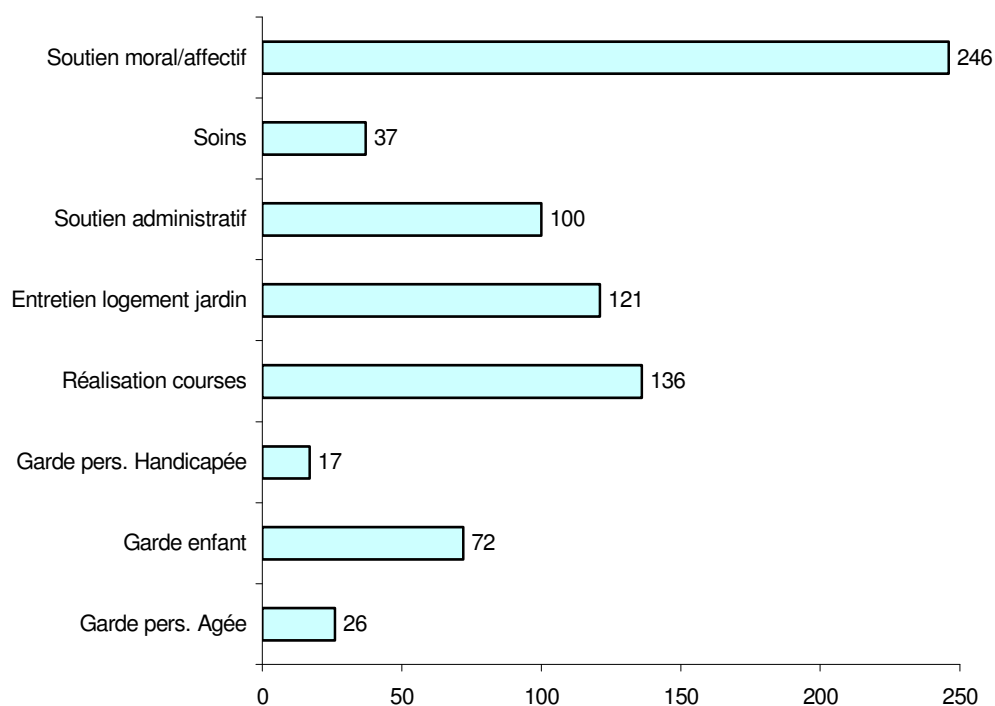
2.2.2. Les types de Solidarités apportées



Sur ce graphique, on remarque la prééminence des aides sous forme de Services au détriment des aides financières. C'est seulement dans le cas des enfants que l'aide financière prend le pas sur les services (330 citations contre 152).

2.2.3. Les natures d'aides apportées

Solidarités apportées sous forme de services



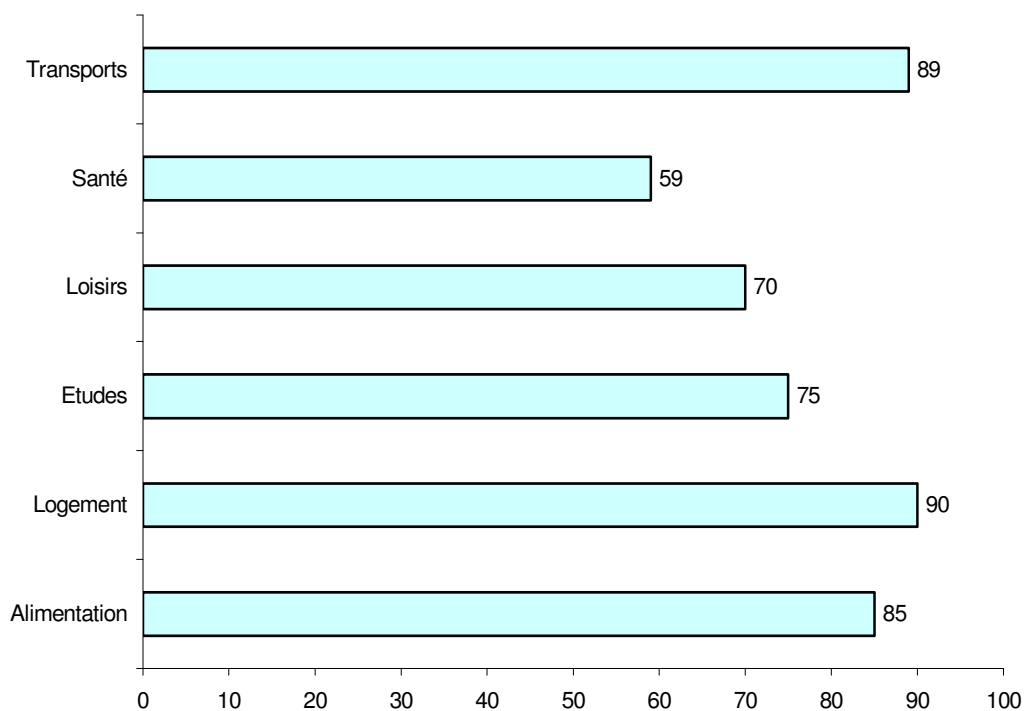
En ce qui concerne les services, le Soutien moral et affectif (246 citations) est de loin la première forme d'aide apportée devant la réalisation de courses (136 citations) et l'entretien du logement et du jardin (121 citations).

Doit-on y voir un certain isolement des personnes aidées, se traduisant par un besoin de soutien accru ?

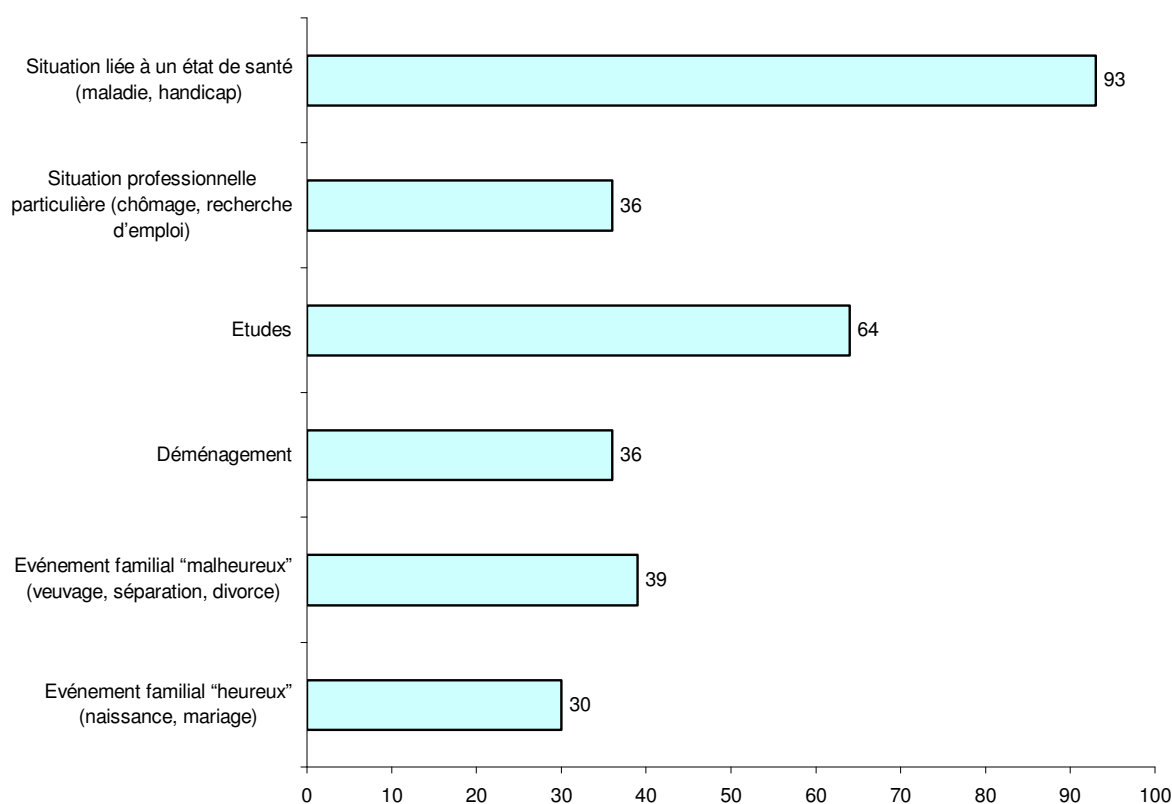
Solidarités apportées sous forme d'aides financières

Comme l'indique le graphe ci-dessous, les aides financières sont distribuées de manière plus homogène, le logement et le transport arrivant en tête.

On peut s'étonner du score relativement de l'Alimentation en raison de l'importance de cette attente pour un poste assez « basique » ; il faut noter toutefois que dans la plupart des cas, il s'agit sans doute d'obligation et non pas de solidarité.



2.2.4. A quelles occasions apporte-t-on des solidarités?



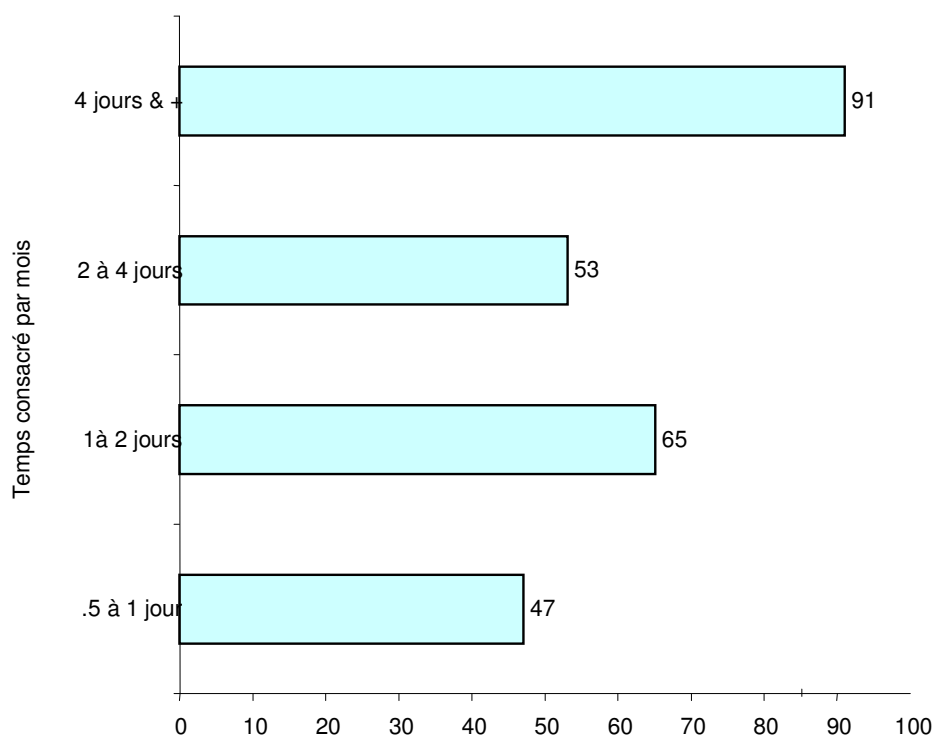
On apporte surtout une aide lorsque l'état de santé le nécessite (93 citations) puis les études (64 citations); la situation professionnelle particulière (chômage, recherche d'emploi) est bien moins citée: il faudrait corriger ce « mauvais » score par le nombre des familles concernées.

Aussi, les occasions dans lesquelles on apporte de la solidarité tiennent davantage à des situations « subies » qu'à la construction de projets

2.2.5. Solidarités apportées Importance des aides

Solidarités apportées sous forme de services

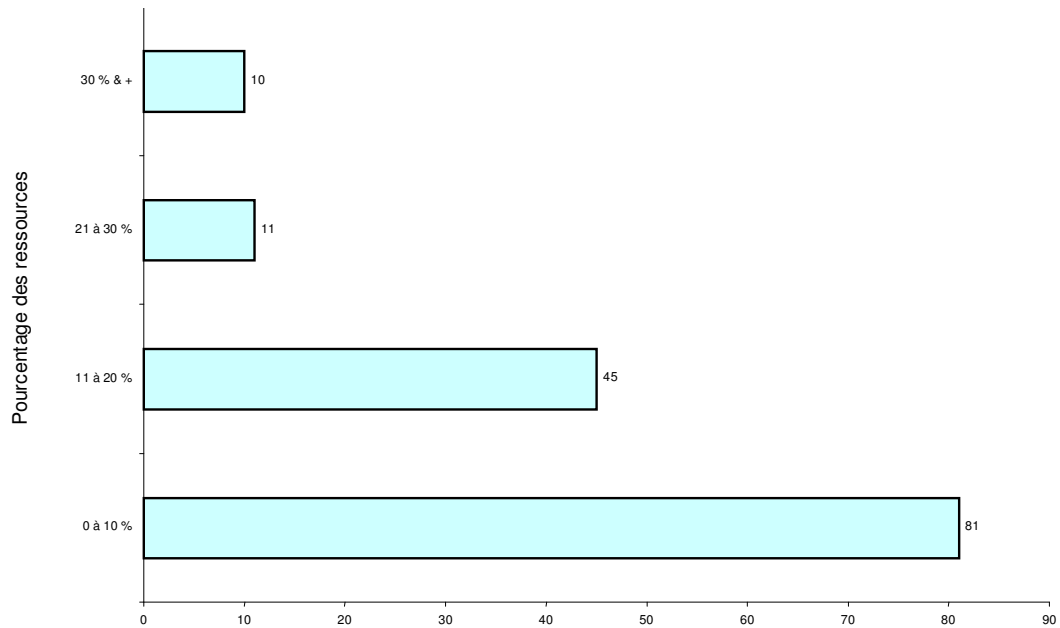
Pour la moitié des personnes apportant des services, le temps consacré à ceux-ci est supérieur à 2 jours par mois.



Solidarités apportées sous formes d'aides financières

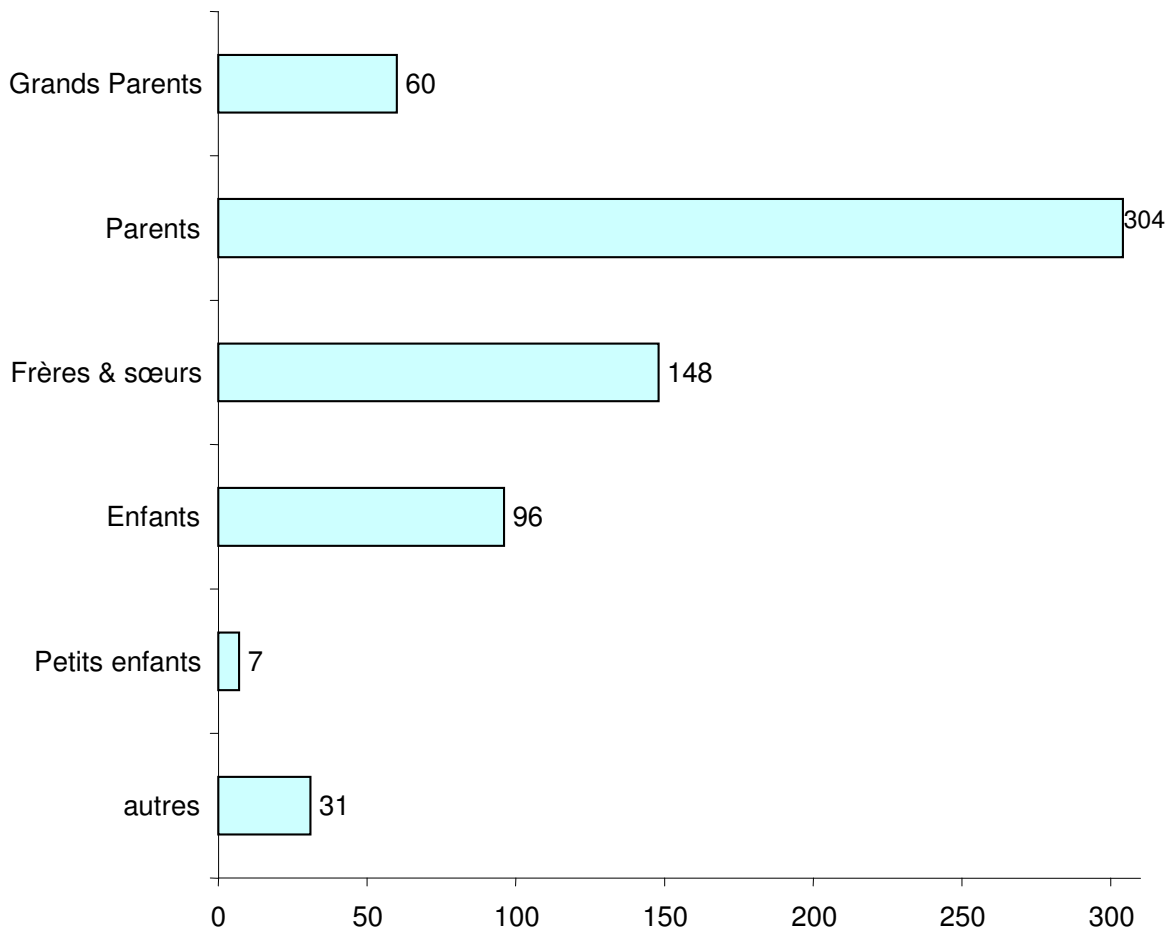
L'évaluation des aides est difficile.

Pour 45 % des personnes qui donnent, les aides représentent plus de 10 % des ressources de la famille, ce qui représente globalement plus d'un mois de revenus.



2.3. Les solidarités reçues

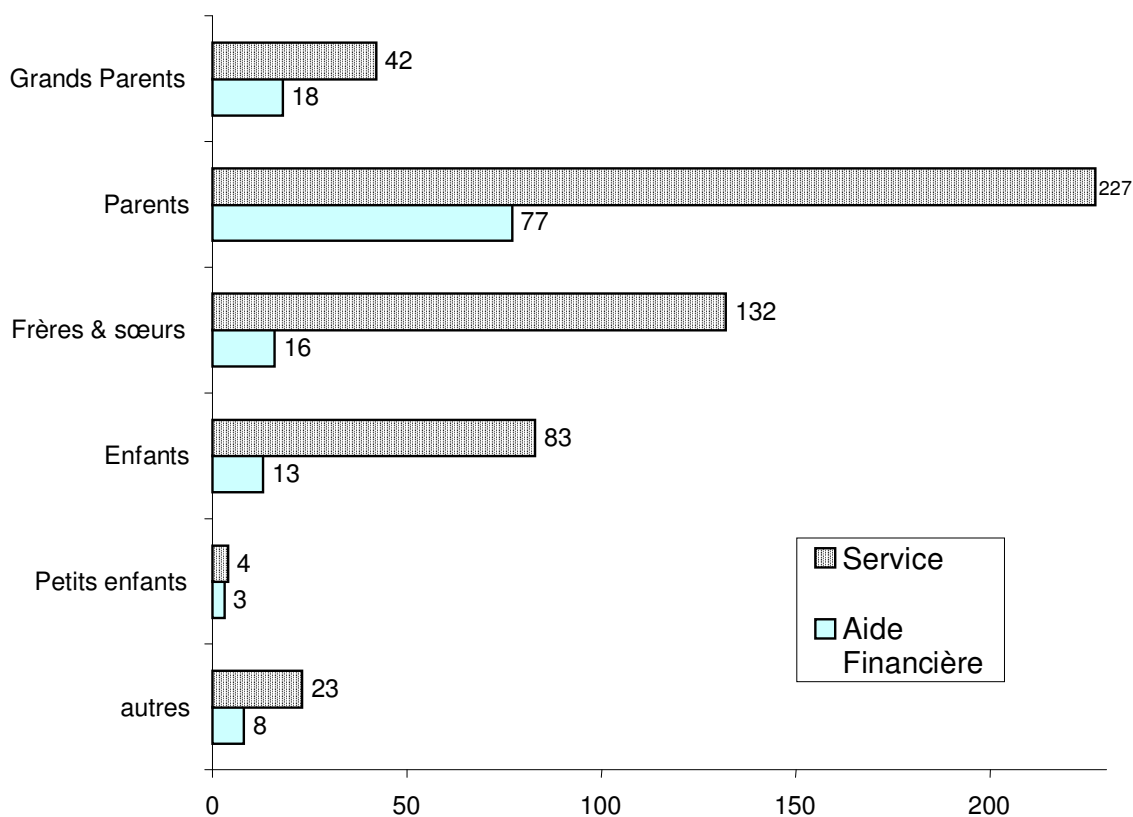
2.3.1. La Solidarité dans quel sens ? A qui donne-t-on ?



Ce sont surtout les parents qui apportent cette aide (47 %) loin devant les frères et sœurs (23 %) et les enfants (15 %)

Dans les solidarités reçues, les grands-parents, des petits-enfants et des autres membres de la famille ne représentent globalement que 15 % des réponses

2.3.2. Quels types de Solidarités reçues ?

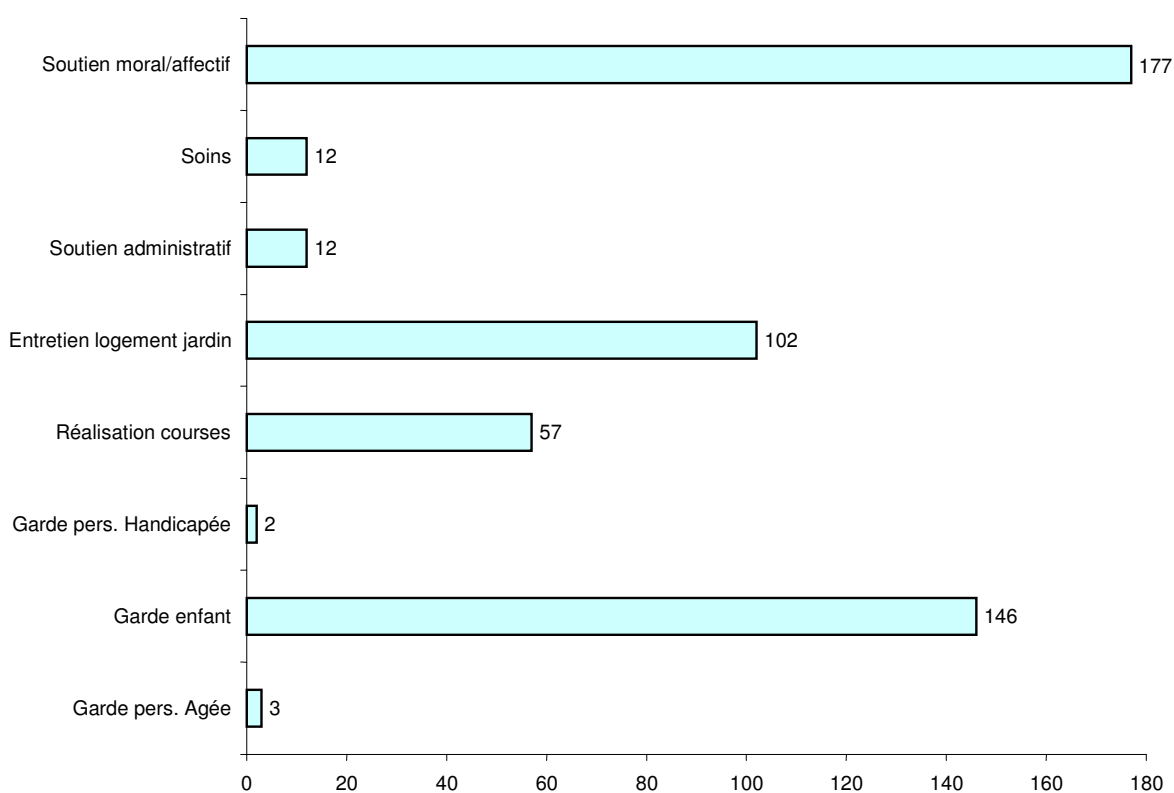


Dans tous les cas, les aides sous forme de services l'emportent sur les aides financières

C'est encore plus net pour les enfants et les frères et sœurs, où l'aide s'opère exclusivement sous forme de service

2.3.3. Quelles natures d'aides reçues?

Solidarités reçues sous forme de services

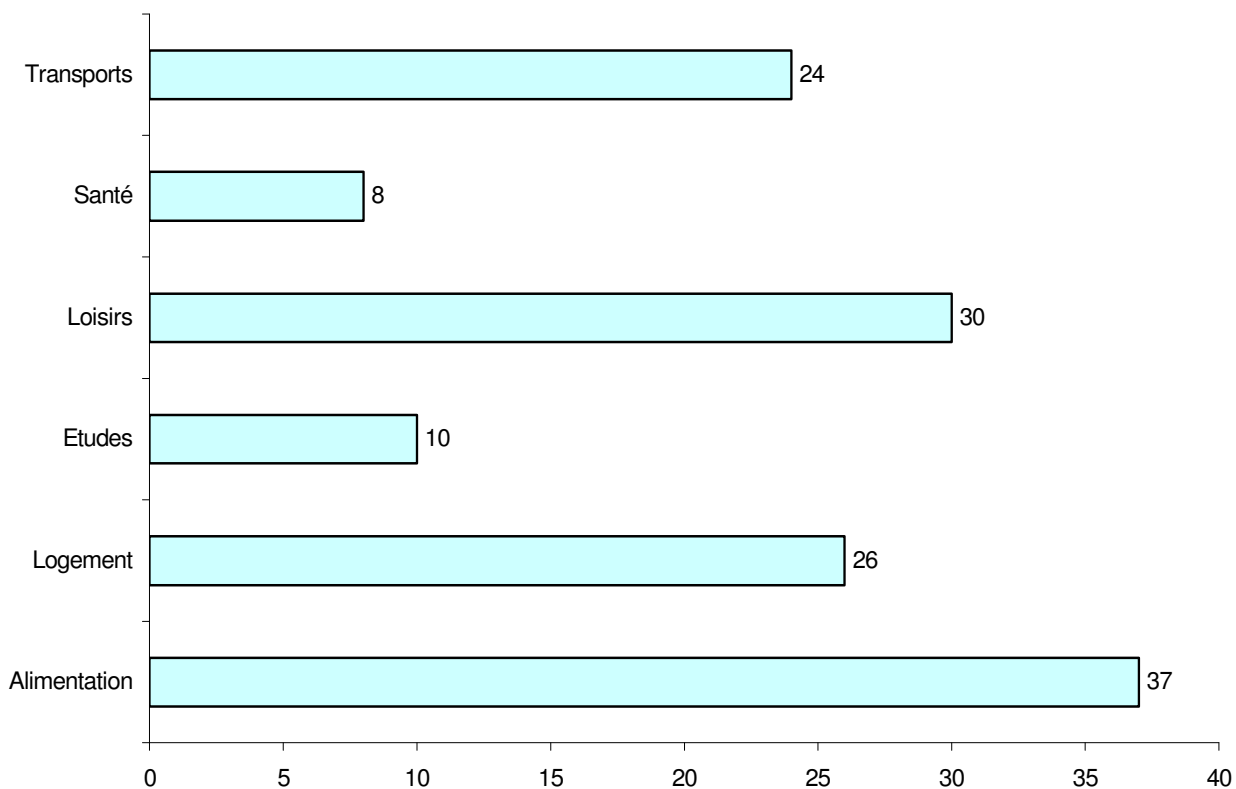


En ce qui concerne les services, le soutien moral et affectif (177 citations) est de loin la première forme d'aide apportée devant la garde d'enfant (146 citations) et l'entretien du logement et du jardin (102 citations) et la réalisation de courses (57 citations).

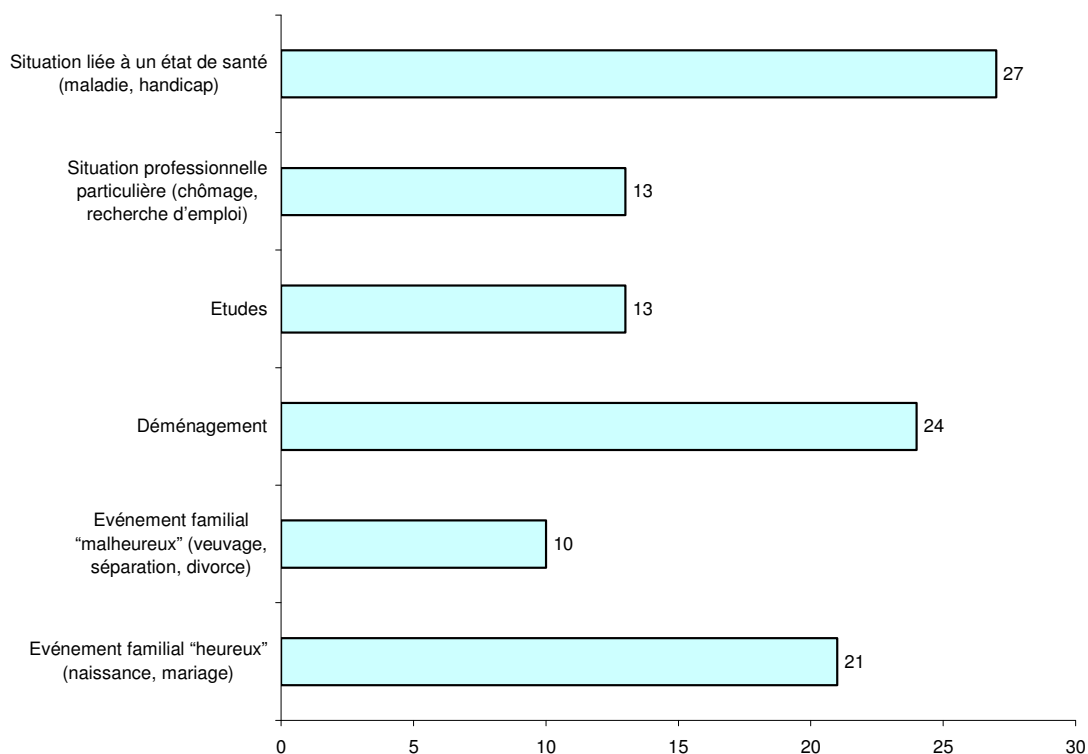
Solidarités reçues sous forme d'aides financières

Comme l'indique le graphe ci-dessous, les aides financières sont d'abord liées à l'alimentation et aux loisirs

La santé et les études sont moins citées : il faudrait pondérer ce résultat par le nombre de familles concernées.



2.3.4. A quelles occasions reçoit-on des solidarités?



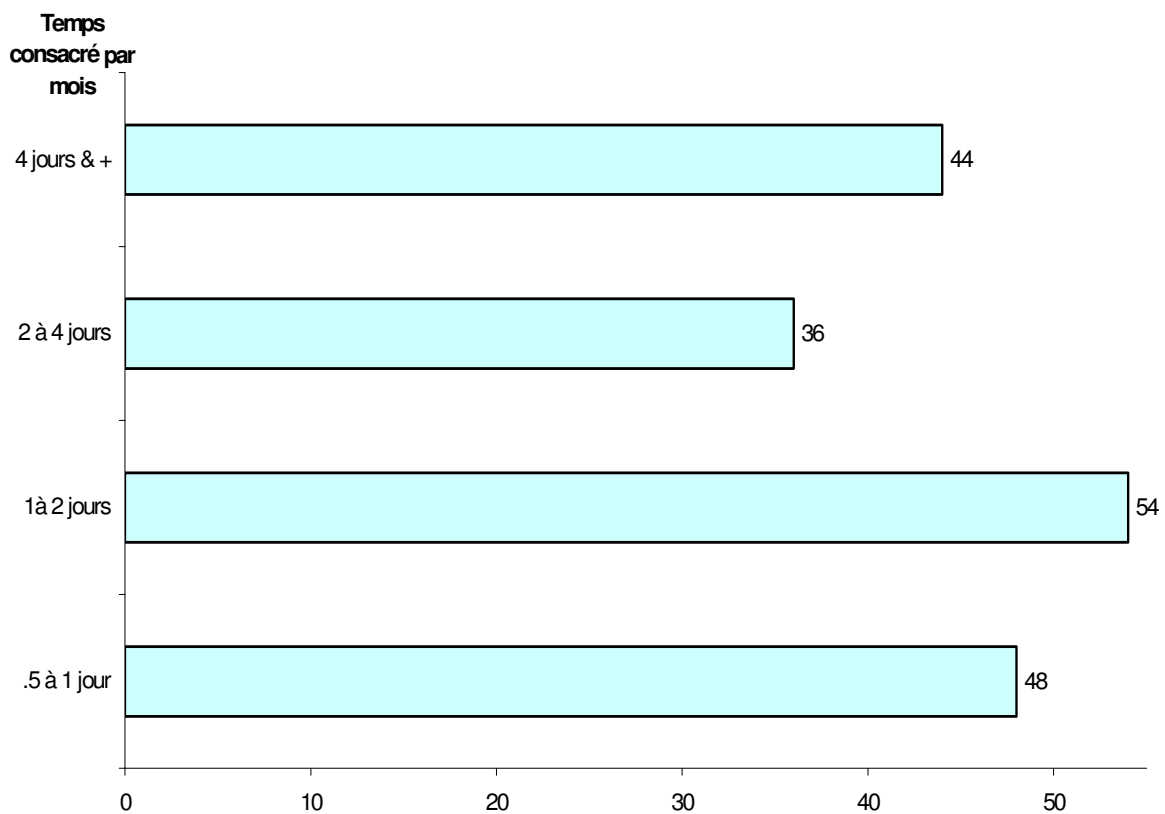
On reçoit une aide surtout lorsque l'état de santé le demande (27 citations) ou en cas de déménagement (24 citations)

On peut remarquer la différence existant entre les solidarités reçues à l'occasion d'un événement familial heureux (21 citations) ou d'un événement familial malheureux (10 citations) ...

2.3.5. Importances des aides.

Aides reçues sous forme de services

Pour 45% des personnes qui reçoivent des services, le temps consacré à ceux-ci est supérieur à 2 jours par mois.

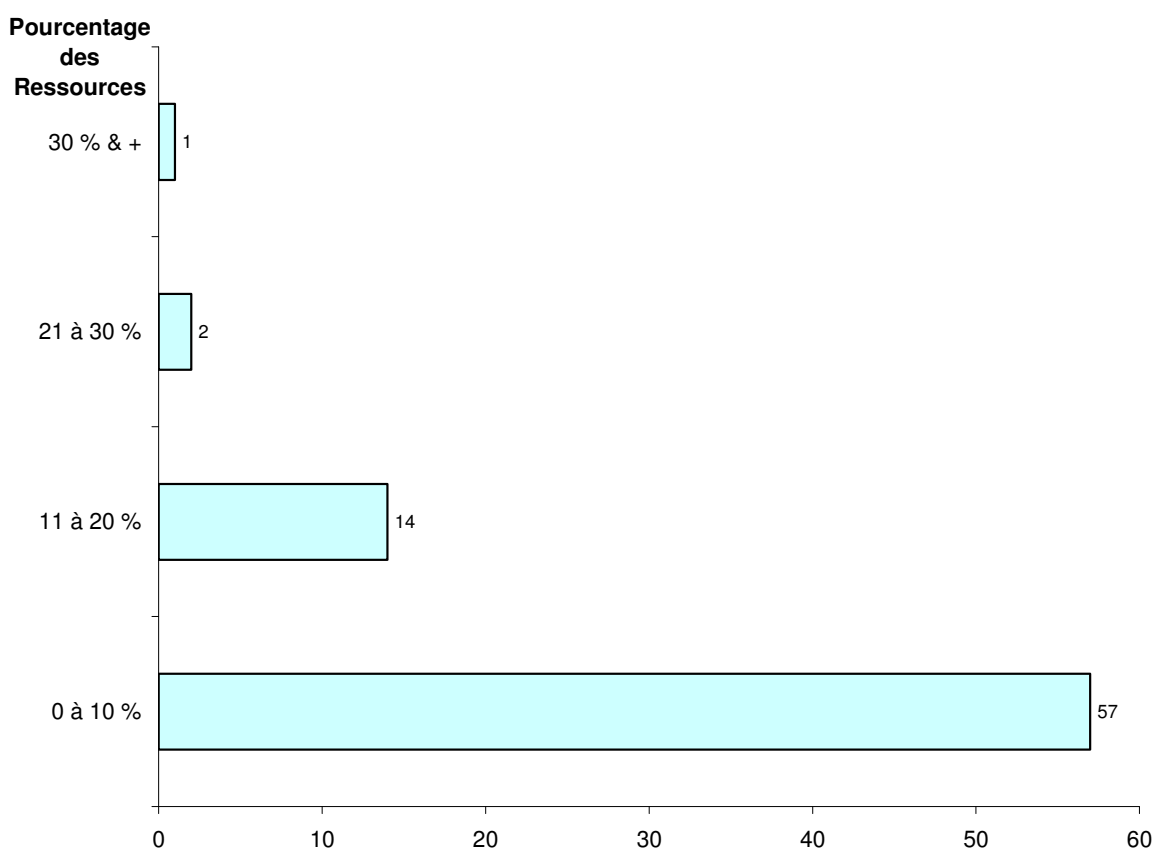


Aides reçues sous forme financière

Pour 23 % des personnes qui reçoivent une aide financière, celle-ci se situe au-delà de 10 % de leurs ressources ce qui représente plus d'un mois de revenus.

Une analyse plus fine pourrait permettre de déterminer le type de familles concernées ainsi que les motifs de ces aides financières.

Une analyse plus fine devrait permettre de déterminer le type de familles concernées ainsi que les motifs de ces aides financières.



2.4. Votre appréciation de la solidarité

A la question « Quelles sont les rubriques qui selon vous devraient relever uniquement des solidarités organisées ? » les familles ont répondu qu'elles n'attendent pas TOUT de la solidarité organisée par l'État et/ou les Collectivités Territoriales.

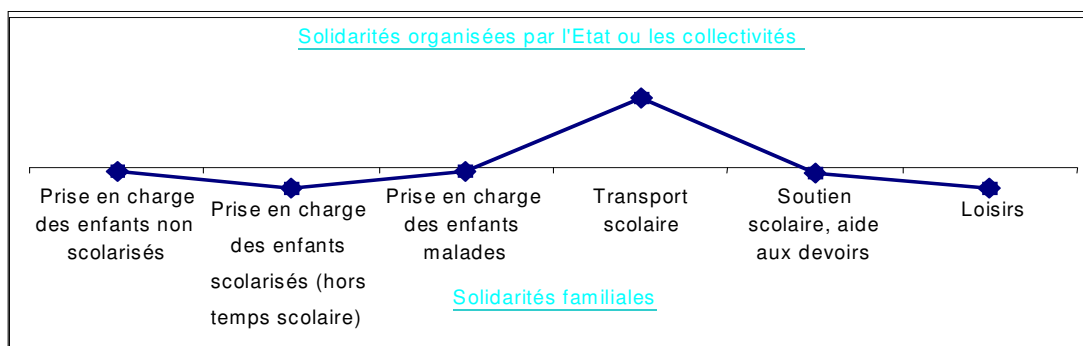
Elles pensent devoir apporter de la solidarité à un niveau au moins équivalent à celui de l'État et/ou des Collectivités Territoriales.

Plus particulièrement :

2.4.1 .Solidarités liées aux enfants de 0 à 16 ans

| | SOLIDARITES ORGANISEES PAR L'ETAT et/ou les Collectivités | | SOLIDARITE FAMILIALE | |
|--|---|-----|----------------------|-----|
| | | % | | % |
| Prise en charge des enfants non scolarisés | 171 | 61% | 184 | 66% |
| Prise en charge des enfants scolarisés (hors temps scolaire) | 145 | 44% | 267 | 81% |
| Prise en charge des enfants malades | 213 | 63% | 232 | 69% |
| Transport scolaire | 290 | 86% | 113 | 33% |
| Soutien scolaire, aide aux devoirs | 202 | 60% | 230 | 68% |
| Loisirs | 148 | 45% | 277 | 84% |
| Total réponses | 1 169 | | 1 303 | |

Il apparaît pour l'ensemble des répondants que la solidarité relève autant des familles que de l'État et/ou des Collectivités.



Il est à noter cependant que les familles, ayant donné leur avis sur la prise en charge des enfants scolarisés, pensent que cette dernière relève plus de la solidarité familiale (81 %) que de la solidarité organisée par l'État et/ou les Collectivités Territoriales (44 %).

De même pour les loisirs (84 % solidarité familiale 16 % solidarité organisée)

En revanche, pour les familles, le transport scolaire relève principalement de la solidarité organisée (86 %).

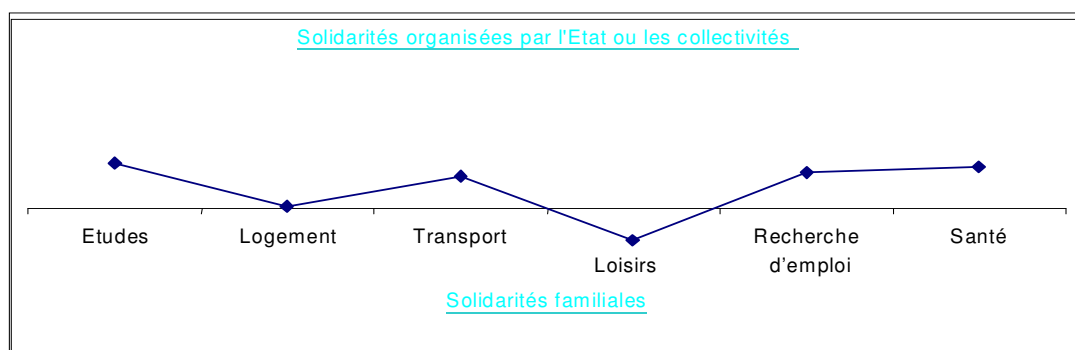
Enfin, lorsque l'on interroge les familles sur les solidarités qui devraient relever exclusivement de l'État et /ou des collectivités, leur choix s'oriente clairement vers :

- 1 La prise en charge des enfants malades31 %
- 1 Le transport scolaire30 %
- 1 Le soutien scolaire, aide aux devoirs19%

2.4.2. Solidarités liées aux jeunes de 16 à 24 ans

| | SOLIDARITES ORGANISEES PAR L'ETAT ou les Collectivités | | SOLIDARITE FAMILIALE | |
|--------------------|--|-----|----------------------|-----|
| | | % | | % |
| Études | 267 | 82% | 156 | 48% |
| Logement | 227 | 69% | 220 | 67% |
| Transport | 250 | 76% | 166 | 50% |
| Loisirs | 131 | 41% | 263 | 82% |
| Recherche d'emploi | 276 | 82% | 174 | 52% |
| Santé | 266 | 82% | 159 | 49% |
| Total réponses | 1 417 | | 1 138 | |

S'agissant des solidarités liées aux jeunes de 16 à 24 ans, les familles pensent qu'elles relèvent davantage des solidarités organisées, même si elles considèrent avoir un rôle significatif à tenir.



Ainsi, les études, la recherche d'emploi et la santé, relèvent pour 89 % des répondants, des solidarités organisées par l'État et/ou les collectivités territoriales.

Cette tendance est confirmée par les réponses apportées à la question «*Quelles solidarités devraient relever exclusivement de l'État et/ou des Collectivités Territoriales ?* » : A cette question les familles répondent :

- 1 Les études :..... 27 %
- 1 La recherche d'emploi :..... 25 %
- 1 La santé :..... 24 %

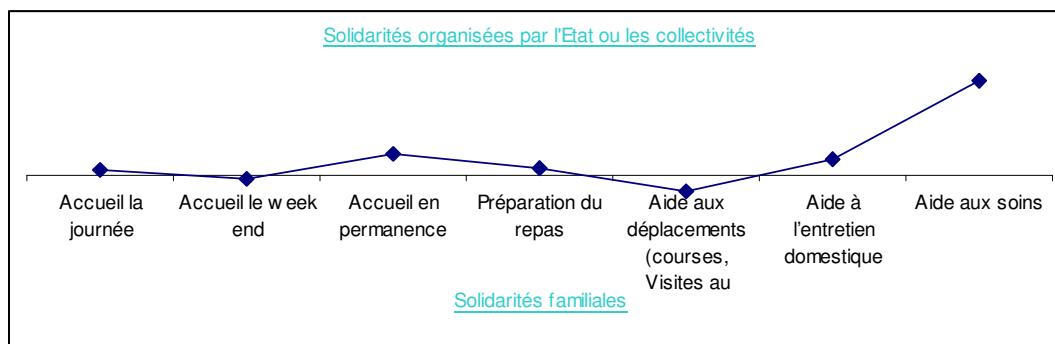
Le logement entre dans cette catégorie mais dans une moindre mesure. 76 % des répondants considèrent qu'il relève de la solidarité organisée et 50 % de la solidarité familiale.

Les loisirs, quant à eux, dépendent, selon 82 % des répondants, de la solidarité familiale.

2.4.3. Solidarités liées aux personnes âgées ou handicapées

| | SOLIDARITES ORGANISEES PAR L'ETAT ou les Collectivités | | SOLIDARITE FAMILIALE | | |
|---|--|-----|----------------------|-----|-----|
| | | % | | % | |
| Accueil : | la journée | 154 | 72% | 141 | 66% |
| | le week-end | 148 | 66% | 163 | 73% |
| | en permanence | 208 | 81% | 146 | 57% |
| Préparation du repas | 226 | 71% | 199 | 63% | |
| Aide aux déplacements (courses, Visites au médecin, etc.) | 176 | 53% | 256 | 76% | |
| Aide à l'entretien domestique | 247 | 76% | 186 | 57% | |
| Aide aux soins | 298 | 94% | 103 | 32% | |
| Total réponses | 1 155 | | 890 | | |

En ce qui concerne la solidarité aux personnes âgées ou handicapées, elle doit être principalement organisée par l'État et/ou les Collectivités.



Il en est ainsi de :

- ι L'aide aux soins : 94 %
- ι L'accueil en permanence :81 %
- ι L'aide à l'entretien domestique : 76 %
- ι L'accueil en journée :72 %

Les familles considèrent cependant qu'elles doivent soutenir les personnes âgées ou handicapées dans :

- ι L'aide aux déplacements :..... 76 %
- ι L'accueil le week-end :..... 73 %
- ι L'accueil à la journée :..... 66 %
- ι La préparation du repas :..... 63 %

Selon les répondants, l'aide aux soins (37 %), l'accueil en permanence (25 %), l'aide au déplacement (19 %) et l'aide à l'entretien domestique (14 %) devraient exclusivement relever de l'État et/ou des collectivités territoriales.

Qu'attendent les familles de l'État et/ou des collectivités ?

Les familles ont conscience de l'aide qu'elles doivent apporter à leurs proches mais elles attendent aussi de la part de l'État et/ou des collectivités un soutien conséquent pour certaines formes de solidarités.

En particulier dans :

- Les prises en charge des enfants malades ;
- Le transport scolaire ;
- Les études ;
- La recherche d'emploi
- L'aide aux soins ;
- L'accueil en permanence.

Cependant, 75 % des répondants n'acceptent pas de payer davantage d'impôts pour que l'État et/ou les collectivités les prennent en charge. Ceci laisse à penser qu'elles souhaitent que l'État et/ou les collectivités organisent différemment les solidarités qu'elles dispensent.

A contrario, 25 % des répondants sont prêts à payer davantage d'impôts pour que leurs attentes soient prises en compte.

3. CONCLUSION

L'enquête confirme bien la vitalité des solidarités familiales puisque 79 % des enquêtés sont concernés sur une période de 12 mois.

Si les solidarités familiales s'expriment ponctuellement à l'occasion des événements familiaux heureux, elles sont présentes de façon permanente en direction de certains âges de la vie, la jeune génération 16/25 ans et les personnes âgées et ou dépendantes.

Lorsque la solidarité familiale s'exerce en direction des générations ascendantes, elle s'exerce essentiellement sous forme de services.

A contrario, lorsqu'elle s'exerce en direction des générations descendantes, elle se réalise essentiellement en flux financiers.

Apparaît alors une génération « sandwich » devant à la fois apporter une aide financière pour soutenir ses enfants pas encore rentrés dans le monde du travail, et rendre des services à des parents en difficulté.

La traduction financière des solidarités familiales, bien que difficile à appréhender précisément, met en évidence dans 45 % des situations une aide apportée ou reçue supérieure à 10 % des ressources.

Enfin, les familles se montrent responsables confortant l'idée de complémentarités entre solidarité familiale et solidarité de l'Etat et/ou des Collectivités territoriales.

Dans certaines situations les familles appellent à plus de solidarité publique en particulier en direction des jeunes et de l'aide à l'autonomie des personnes âgées.

25 % des familles sont d'ailleurs prêtes à payer davantage d'impôt pour voir leurs attentes prises en compte.